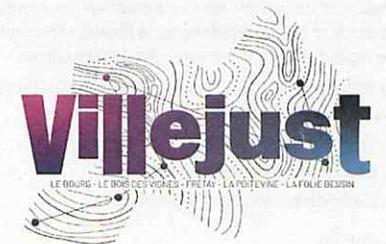




**CHARTRE DE BONNE CONDUITE
DANS LES
TRANSPORTS SCOLAIRES**



ARTICLE 1 OBJET DE LA CHARTE

La présente charte a pour but d'élaborer l'ensemble des règles de bienséance et de bonne conduite dans le cadre du transport des élèves.

Elle a pour but de :

- **prévenir les accidents**
- **assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules**
- **de rappeler la responsabilité des parents** qui peut être engagée sur les trajets (du domicile au point de montée et du point de descente à l'établissement, et vice-versa) et pendant le transport (du fait notamment du comportement de l'élève)

Le présent règlement s'applique à tous les élèves empruntant les transports scolaires, inscrits aux transports scolaires et s'étant vu remettre un titre de transport en cours de validité.

Il est appliqué en complément du « Règlement des Transports Scolaires » d'Ile de France Mobilités.

ARTICLE 2 LES OBLIGATIONS

2.1 AVANT DE MONTER OU DESCENDRE DU CAR

Afin que le service de transport scolaire se passe de la meilleure manière possible, chaque enfant doit respecter des règles élémentaires de conduite.

- Les temps d'attente aux arrêts doivent s'effectuer dans le calme avec ordre et discipline.
- Les élèves les plus jeunes montent les premiers.
- Je suis présent au point d'arrêt autorisé, du bon côté de la route, au moins 5 minutes avant l'horaire inscrit sur la fiche horaire.
- J'attends l'arrêt complet du véhicule pour monter ou descendre ne jamais se précipiter ni passer devant le car.
- Je monte et descends du car sans bousculade et en aidant les plus jeunes.
- Ne pas user de violences physiques et/ou verbales envers les autres usagers ou encadrant.
- Après la descente, je ne traverse pas devant le car : j'attends son départ et une visibilité parfaite pour quitter le point d'arrêt si je dois traverser la route.

2.2 À BORD DU VÉHICULE

- Je présente ma carte de transport au conducteur (ou lorsque les contrôleurs me le demandent)
- Je range mon cartable devant mes pieds ou sous le siège, une fois installé.
- Pour des questions de sécurité, je ne sors pas d'objets de mon sac : les stylos, les billes, ou autres... manipulés pendant le trajet pourraient tomber et rouler jusqu'aux pédales du conducteur.
- J'attache obligatoirement ma ceinture de sécurité et la garde attaché durant tout le trajet. En cas de problème de ceinture, le signaler au chauffeur.
- Je ne me déplace pas dans le car pendant le trajet, même lorsqu'il est à l'arrêt (ne pas s'amuser à changer de place).
- Il est formellement interdit de se bousculer, se battre, hurler ou lancer des projectiles.
- Je reste calme et ne chahute pas afin de ne pas perturber l'attention du conducteur et de respecter la sécurité de mes camarades.
- J'ai un comportement respectueux envers le chauffeur et mes camarades.
- Je ne bois pas, ne mange pas et ne fume pas dans le car.
- Je ne transporte ni ne manipule d'objets dangereux.

ARTICLE 3 LES SANCTIONS

Tout acte de vandalisme ou détérioration commis par les élèves à l'intérieur du véhicule engagera la responsabilité financière de ses représentants légaux si les élèves sont mineurs. Les sanctions seront appliquées et les fautifs tenus de réparer financièrement le préjudice causé.

SI JE NE RESPECTE PAS LES REGLES DE DISCIPLINE OU SI JE DETERIORE LE CAR, JE M'EXPOSE AUX SANCTIONS SUIVANTES :

1. Convocation et courrier aux parents
2. Exclusion temporaire
3. Si récidive, exclusion définitive

Le Maire
Igor TRICKOVSKI



Villejust

La présente charte remise à chaque famille, doit être lue et signée par les parents et l'élève pour être admis dans le bus.

Coupon à renvoyer ou à déposer à : Mairie de Villejust -6 rue de la mairie-91140 VILLEJUST /scolaire@villejust.fr

Nom et prénom de l'élève :

N° de circuit :

Je soussigné(e) (nom, prénom, adresse du représentant légal)

..... certifie avoir pris connaissance de la « Charte de bonne conduite dans les transports scolaires » et m'engage à la respecter.

Nom, prénom, signature du représentant légal et de l'élève, précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature des parents :

Signature de l'élève :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

